

Banque HSBC Canada

Offres de bienvenue de la HSBC pour 2022–2023

Nous vous souhaitons la bienvenue et vous remercions d'avoir choisi la HSBC au Canada pour tous vos besoins en matière de services bancaires et de gestion de patrimoine. En guise de reconnaissance et pour vous accueillir à la HSBC, nous vous proposons certaines offres exclusives :

- 1** Remise en argent maximale de **500 \$**¹ à l'ouverture d'un compte-chèques de la HSBC entre le 16 mai 2022 et le 31 mars 2023

| Exigences | HSBC Premier ² | HSBC Advance ³ | Compte-chèques pour étudiants ⁴ | Compte d'épargne jeunesse ⁴ |
|---|---|---------------------------|--|--|
| Compte-chèques | HSBC Premier | HSBC Advance | Compte-chèques pour étudiants | Compte d'épargne jeunesse |
| Services bancaires en ligne de la HSBC | Inscription requise dans les 30 jours civils suivant l'ouverture du compte-chèques | | | |
| Admissibilité | Effectuez deux des quatre mesures pour assurer l'admissibilité suivantes à partir du compte admissible : <ul style="list-style-type: none"> • Dépôt de la paie périodique dans les six mois suivant l'ouverture du compte • Deux opérations de débit préautorisées pour des commerçants distincts dans les trois mois suivant l'ouverture du compte • Deux paiements de factures en ligne à des commerçants distincts dans les trois mois suivant l'ouverture du compte • Deux Virements INTERAC sortants auprès de parties distinctes dans les trois mois suivant l'ouverture du compte | | Solde de la relation globale de 1 000 \$ dans les 30 jours civils suivant l'ouverture du compte | |
| Prime en vertu de l'offre de bienvenue | 300 \$ | 300 \$ | 50 \$ | 50 \$ |
| Prime pour l'ouverture d'un compte en ligne | 100 \$ | 100 \$ | 100 \$ | Sans objet |
| Prime supplémentaire HSBC Premier | 100 \$ si vous déposez 25 000 \$ dans les 30 jours civils suivant l'ouverture de votre compte et y conservez ce montant pendant six mois, sous réserve des conditions décrites dans la section 5 | | | |
| Montant maximal de la remise en argent ¹ | 500 \$ | 400 \$ | 150 \$ | 50 \$ |

- 2 50 \$CA** en vertu de l'offre de prime pour les transferts télégraphiques en devises si vous effectuez deux transferts télégraphiques internationaux en devises ou transferts internationaux **dans les six mois** suivant l'ouverture de votre compte admissible de la HSBC, comme indiqué dans la section 6
- 3 50 \$CA** en vertu de l'offre de prime relative à un coffre si vous vous inscrivez au service de coffre auprès de la HSBC **dans les six mois** suivant l'ouverture de votre compte HSBC admissible, comme indiqué dans la section 7

4 Période de grâce de six mois et annulation des frais de votre compte jusqu'à concurrence de **209 \$CA**^{2,3}.

Le compte-chèques pour étudiants et le compte jeunesse de la HSBC sont toujours offerts sans frais mensuels.

Pour en savoir plus sur nos offres de bienvenue pour 2022–2023, visitez le site www.hsbc.ca, communiquez avec votre succursale ou composez le 1-866-233-3838.

Publié par la Banque HSBC Canada

Veuillez consulter les conditions à la page suivante.

En vigueur du 16 mai 2022 au 31 mars 2023.

¹ Les clients peuvent recevoir une remise en argent maximale de 500 \$, comme indiqué ci-dessous, sous réserve des conditions de l'offre de bienvenue de la HSBC pour 2022–2023 :

| Compte-chèques | HSBC Premier | HSBC Advance | Compte-chèques pour étudiants | Compte d'épargne jeunesse |
|---|---------------|---------------|-------------------------------|---------------------------|
| Prime en vertu de l'offre de bienvenue | 300 \$ | 300 \$ | 50 \$ | 50 \$ |
| Prime pour l'ouverture d'un compte en ligne | 100 \$ | 100 \$ | 100 \$ | - |
| Prime supplémentaire HSBC Premier | 100 \$ | - | - | - |
| Montant maximal de la remise en argent | 500 \$ | 400 \$ | 150 \$ | 50 \$ |

² Pour être admissible à HSBC Premier, vous devez avoir un compte-chèques HSBC Premier actif et maintenir un solde de 100 000 \$ ou plus en dépôts et en placements personnels auprès de la Banque HSBC Canada et de ses filiales, avoir un prêt hypothécaire résidentiel personnel à la Banque HSBC Canada dont le montant initial était d'au moins 500 000 \$, ou effectuer un dépôt de revenu de 6 500 \$ chaque mois civil et prouver que vous avez 100 000 \$ ou plus en actifs sous gestion au Canada. Des frais mensuels vous seront facturés si vous ne répondez pas à au moins un des critères d'admissibilité susmentionnés six mois après la date d'ouverture du compte. Pour tous les détails sur l'admissibilité et tous les frais qui peuvent s'appliquer, veuillez consulter le document «[Frais de gestion s'appliquant aux comptes de particuliers – Déclaration de renseignements](#)», que vous pouvez trouver dans les succursales de la Banque HSBC Canada ou en ligne, à l'adresse www.hsbc.ca.

³ Pour être admissible à HSBC Advance, vous devez avoir un compte-chèques HSBC Advance actif et maintenir un solde de 5 000 \$ en dépôts et en placements personnels auprès de la Banque HSBC Canada et de ses filiales, ou détenir un solde de prêts hypothécaires résidentiels personnels à la Banque HSBC Canada d'au moins 150 000 \$. Des restrictions s'appliquent. Des frais mensuels vous seront facturés si vous ne répondez pas à au moins un des critères d'admissibilité susmentionnés six mois après la date d'ouverture du compte. Pour tous les détails sur l'admissibilité et tous les frais qui peuvent s'appliquer, veuillez consulter le document «[Frais de gestion s'appliquant aux comptes de particuliers – Déclaration de renseignements](#)», que vous pouvez trouver dans les succursales de la Banque HSBC Canada ou en ligne, à l'adresse www.hsbc.ca.

⁴ Le compte d'épargne jeunesse de la HSBC vous est offert jusqu'à votre 19^e anniversaire, à moins que vous ne soyez admissible aux avantages HSBC Premier. Avantages HSBC Premier : Ce compte est offert aux jeunes de moins de 28 ans si, au moment de l'ouverture du compte, leur parent ou leur tuteur est un client HSBC Premier.

Le compte-chèques pour étudiants est offert aux étudiants à temps plein de niveau postsecondaire pendant une période de cinq ans, sur présentation d'une preuve d'inscription. Le compte pourra rester ouvert deux années de plus sur présentation d'une preuve d'inscription à un programme d'études postsecondaires. Vous devez avoir au moins 17 ans.

Pour tous les détails sur les frais qui peuvent s'appliquer à un compte-chèques pour étudiants ou à un compte d'épargne jeunesse de la HSBC, veuillez consulter la brochure «[Frais de gestion s'appliquant aux comptes de particuliers – Déclaration de renseignements](#)», que vous pouvez trouver dans les succursales de la Banque HSBC Canada ou en ligne à l'adresse www.hsbc.ca/fraisdegestion.

Offres de bienvenue de la HSBC pour 2022–2023

Conditions

En vigueur du 16 mai 2022 au 31 mars 2023

Ces conditions régissent les offres de bienvenue de la HSBC pour 2022–2023.

Définitions. Dans ces conditions, les définitions suivantes ont le sens qui leur est associé ci-dessous :

- a. **«HSBC»** désigne la Banque HSBC Canada et ses filiales.
- b. **«Services bancaires en ligne de la HSBC»** désigne la plateforme de services bancaires en ligne de la HSBC accessible à l'adresse www.hsbc.ca.
- c. **«Nouveau client de la HSBC»** désigne une personne qui n'a jamais détenu un compte individuel ou conjoint auprès de la Banque HSBC Canada ou de l'une de ses filiales, y compris un compte de dépôt (comme un compte-chèques, un compte d'épargne, un compte de dépôt à terme ou un compte enregistré), un compte de placement (comme un compte de fonds communs de placement, un compte Portefeuille HSBC Sélection mondiale, un compte de gestion de portefeuille ou un compte InvestDirect HSBC) ou un produit de crédit (prêt hypothécaire résidentiel, prêt personnel, marge de crédit, marge de crédit sur l'avoir propre, carte de crédit de la HSBC).
- d. **«Compte-chèques pour étudiants ou compte d'épargne jeunesse»** désigne un compte-chèques pour étudiants de la HSBC ou un compte d'épargne jeunesse de la HSBC.
- e. **«Période de l'offre»** désigne la période allant du 16 mai 2022 au 31 mars 2023.
- f. **«Compte admissible»** désigne un compte-chèques HSBC Premier, un compte-chèques HSBC Advance, un compte d'épargne jeunesse de la HSBC ou un compte-chèques pour étudiants de la HSBC, individuel ou conjoint, ouvert entre le 16 mai 2022 et le 31 mars 2023.
- g. **«Critères d'admissibilité»** signifie :
 - i) Pour HSBC Premier : vous devez respecter au moins l'un des critères suivants :
 - a. avoir un solde de la relation globale d'au moins 100 000 \$CA;
 - b. avoir un montant total initial en prêts hypothécaires d'au moins 500 000 \$CA;
 - c. effectuer un dépôt de revenu de 6 500 \$ chaque mois civil et démontrer que vous possédez 100 000 \$ ou plus en actifs sous gestion au Canada; ou
 - d. être admissible à HSBC Premier dans un autre pays.
 - ii) Pour HSBC Advance : vous devez respecter au moins l'un des critères suivants :
 - a. avoir un solde de la relation globale d'au moins 5 000 \$CA; ou
 - b. avoir un montant total initial en prêts hypothécaires d'au moins 150 000 \$CA.
- h. **«Offre»** ou **«offres»** désigne l'offre de bienvenue HSBC Premier, l'offre de bienvenue HSBC Advance, l'offre relative au compte-chèques pour étudiants ou au compte d'épargne jeunesse, la prime supplémentaire HSBC Premier, l'offre de prime pour les transferts télégraphiques en devises, l'offre de prime relative à un coffre et l'offre de prime pour l'ouverture d'un compte en ligne.
- i. **«Offre de bienvenue HSBC Premier»** désigne un paiement de 300 \$CA, si vous remplissez les conditions décrites dans la section 1.
- j. **«Offre de bienvenue HSBC Advance»** désigne un paiement de 300 \$CA, si vous remplissez les conditions décrites à la section 2.
- k. **«Offre relative au compte-chèques pour étudiants ou au compte d'épargne jeunesse»** désigne un paiement de 50 \$CA, si vous remplissez les conditions décrites dans la section 3.
- l. **«Offre de prime pour l'ouverture d'un compte en ligne»** désigne un paiement de 100 \$CA si vous remplissez les conditions décrites dans la section 4.
- m. **«Prime pour les nouveaux clients HSBC Premier»** désigne un paiement de 100 \$CA, si vous remplissez les conditions décrites dans la section 5.

- n. «**Offre de prime pour les transferts télégraphiques en devises**» désigne un paiement de 50 \$CA, si vous remplissez les conditions décrites dans la section 6.
- o. «**Transfert télégraphique en devise admissible**» désigne un transfert télégraphique ou un transfert international de la HSBC effectué à partir d'un compte de la HSBC au Canada vers un autre compte dans un autre pays et dans une autre devise.
- p. «**Offre de prime relative à un coffre**» désigne un paiement de 50 \$CA, si vous remplissez les conditions décrites dans la section 7.
- q. «**Mesure à prendre pour assurer l'admissibilité**» désigne les mesures décrites dans les sections 8, 9, 10 et 11 qui seraient considérées comme des mesures à prendre pour satisfaire aux critères de la prime pour les nouveaux clients énoncés aux sections 1a.ii et 2a.ii.
- r. «**Période de grâce**» désigne une période de six mois pendant laquelle les frais mensuels sont annulés pour :
 - i) HSBC Premier : 34,95 \$CA par mois
 - ii) HSBC Advance : 25 \$CA par mois
- s. «**Solde de la relation globale**» comprend :
 - i) le solde moyen des dépôts dans vos comptes-chèques et vos comptes d'épargne personnels détenus auprès de la HSBC, y compris les comptes conjoints, les certificats de placement garanti (CPG), les dépôts à terme et les régimes enregistrés (incluant les comptes d'épargne libre d'impôt) pour le cycle mensuel;
 - ii) la valeur marchande de vos placements personnels détenus auprès de Fonds d'investissement HSBC (Canada) Inc. («FIHC») le dernier jour du mois;
 - iii) la valeur marchande de vos placements personnels détenus auprès de InvestDirect HSBC le dernier jour du mois;
 - iv) la valeur marchande de vos placements personnels détenus auprès de Gestion privée de placement HSBC le dernier jour du mois; et
 - v) la valeur marchande de vos placements personnels détenus dans des fonds enregistrés de revenu de retraite de la HSBC le dernier jour du mois.

Ne comprend pas :

- i) les fonds détenus dans des comptes que nous n'avons pas pu établir comme faisant partie de votre relation bancaire personnelle;
- ii) les comptes individuels détenus par des personnes avec lesquelles vous pourriez détenir des comptes conjoints; et
- iii) les soldes des prêts personnels, des marges de crédit, des protections en cas de découvert, des prêts hypothécaires et des cartes de crédit de la HSBC.

1. Offre de bienvenue HSBC Premier

a. Conditions d'admissibilité

Pour être admissibles à l'offre de bienvenue HSBC Premier, vous et toute personne qui détient le compte-chèques HSBC Premier avec vous devez :

- i) ouvrir un compte-chèques HSBC Premier pendant la période de l'offre, compte-chèques qui doit être en règle pour que la prime liée à l'offre de bienvenue HSBC Premier soit versée;
- ii) prendre **deux des quatre mesures pour assurer l'admissibilité** indiquées dans les sections 8, 9, 10 et 11 dans le compte admissible;
- iii) être de nouveaux clients de la HSBC;
- iv) vous inscrire aux services bancaires en ligne de la HSBC dans les **trente (30) jours civils** suivant l'ouverture du compte (quatre-vingt-dix jours civils pour les clients qui ouvrent un compte par l'entremise du Centre bancaire international); et
- v) respecter toutes les conditions pertinentes relatives aux produits ouverts auprès de la HSBC.

b. Traitement

- i) L'offre de bienvenue HSBC Premier sera versée dans votre compte-chèques HSBC Premier **au cours du septième mois** suivant l'ouverture du compte, sous réserve des critères établis dans la section 1a. Pour dissiper toute ambiguïté, si le compte-chèques est ouvert en mai 2022 et que deux des quatre mesures pour assurer l'admissibilité sont prises au plus tard en juin 2022, la prime sera versée dans le compte avant la fin de décembre 2022.
- ii) Pour les comptes conjoints, un maximum d'une prime sera versée par offre. Pour chaque client, un maximum d'une (1) prime sera versée par offre.

c. Récupération

- i) L'offre de bienvenue HSBC Premier est soumise à la condition que le compte-chèques HSBC Premier reste ouvert et soit en règle pendant au moins une (1) année après la fin du mois durant lequel l'offre est reçue.
- ii) Si vous ne respectez pas la condition ci-dessus, vous devrez rembourser le montant intégral versé dans le cadre de l'offre de bienvenue HSBC Premier à la HSBC. Nous pourrions en retirer le montant intégral de votre compte-chèques HSBC Premier ou de tout compte que vous détenez auprès de la HSBC, ou vous envoyer une demande de remboursement de la valeur totale de l'offre de bienvenue HSBC Premier dans un délai d'un (1) mois.

- d. Pour être admissible à l'offre de bienvenue HSBC Premier, au moins un des titulaires du compte-chèques HSBC Premier doit avoir atteint l'âge de la majorité dans sa province de résidence.

2. Offre de bienvenue HSBC Advance

a. Conditions d'admissibilité

Pour être admissibles à l'offre de bienvenue HSBC Advance, vous et toute personne qui détient le compte-chèques HSBC Advance admissible avec vous devez :

- i) ouvrir un compte-chèques HSBC Advance pendant la période de l'offre, compte-chèques qui doit être en règle pour que l'offre de bienvenue HSBC Advance puisse y être versée;
- ii) prendre **deux des quatre mesures pour assurer l'admissibilité** indiquées dans les sections 8, 9, 10 et 11 dans le compte admissible;
- iii) être de nouveaux clients de la HSBC;
- iv) vous inscrire aux services bancaires en ligne de la HSBC dans les **trente (30) jours civils** suivant l'ouverture du compte (quatre-vingt-dix jours civils pour les clients qui ouvrent un compte par l'entremise du Centre bancaire international); et
- v) respecter toutes les conditions pertinentes relatives aux produits ouverts auprès de la HSBC.

b. Traitement

- i) L'offre de bienvenue HSBC Advance sera versée dans votre compte-chèques HSBC Advance **au cours du septième mois** suivant l'ouverture du compte, sous réserve des critères établis dans la section 2a. Pour dissiper toute ambiguïté, si le compte-chèques est ouvert en mai 2022 et que deux des quatre mesures pour assurer l'admissibilité sont prises au plus tard en juin 2022, la prime sera versée dans le compte avant la fin de décembre 2022.
- ii) Pour les comptes conjoints, un maximum d'une prime sera versée par offre. Pour chaque client, un maximum d'une (1) prime sera versée par offre.

c. Récupération

- i) L'offre de bienvenue HSBC Advance est soumise à la condition que le compte-chèques HSBC Advance reste ouvert et soit en règle pendant au moins une (1) année après la fin du mois durant lequel l'offre est reçue.
- ii) Si vous ne respectez pas la condition ci-dessus, vous devrez rembourser le montant intégral versé dans le cadre de l'offre de bienvenue HSBC Advance à la HSBC. Nous pourrions en retirer le montant intégral de votre compte-chèques HSBC Advance ou de tout compte que vous détenez auprès de la HSBC, ou vous envoyer une demande de remboursement de la valeur totale de l'offre de bienvenue HSBC Advance dans un délai d'un (1) mois.

- d. Aux fins de l'admissibilité à l'offre de bienvenue HSBC Advance, au moins un des titulaires du compte-chèques HSBC Advance doit avoir atteint l'âge de la majorité dans sa province de résidence.

3. Offre de bienvenue relative au compte-chèques pour étudiants ou au compte d'épargne jeunesse

a. Conditions d'admissibilité

Pour être admissibles à l'offre de bienvenue relative au compte-chèques pour étudiants ou au compte d'épargne jeunesse, vous et toute personne qui détient le compte-chèques pour étudiants ou le compte d'épargne jeunesse avec vous devez :

- i) ouvrir un compte-chèques pour étudiants ou un compte d'épargne jeunesse pendant la période de l'offre, compte qui doit être en règle pour que la prime liée à l'offre de bienvenue relative au compte-chèques pour étudiants ou au compte d'épargne jeunesse soit versée;
- ii) déposer au moins 1 000 \$CA en vertu du solde de la relation globale à la HSBC **dans les trente (30) jours civils** suivant l'ouverture du compte-chèques pour étudiants ou du compte d'épargne jeunesse;
- iii) être de nouveaux clients de la HSBC;
- iv) vous inscrire aux services bancaires en ligne de la HSBC **dans les trente (30) jours civils** suivant l'ouverture du compte (quatre-vingt-dix jours civils pour les clients qui ouvrent un compte par l'entremise du Centre bancaire international; les titulaires de compte d'épargne jeunesse de la HSBC ne sont pas tenus de s'inscrire aux services bancaires en ligne); et
- v) respecter toutes les conditions pertinentes relatives aux produits ouverts auprès de la HSBC.

b. Traitement

- i) La prime sera versée dans votre compte-chèques pour étudiants ou votre compte d'épargne jeunesse **au cours du septième mois** après que vous aurez respecté les critères de l'offre de bienvenue relative au compte-chèques pour étudiants ou au compte d'épargne jeunesse figurant à la section 3a. Plus précisément, si le compte-chèques pour étudiants ou le compte d'épargne jeunesse est ouvert en mai 2022, compte tenu du délai de 30 jours pour respecter le critère relatif au solde de la relation globale, la prime sera versée dans le compte avant la fin de décembre 2022.
- ii) Pour les comptes conjoints, un maximum d'une prime sera versée par offre. Pour chaque client, un maximum d'une (1) prime sera versée par offre.

c. Récupération

- i) L'offre de bienvenue relative au compte-chèques pour étudiants ou au compte d'épargne jeunesse est soumise à la condition que le compte-chèques pour étudiants ou le compte d'épargne jeunesse reste ouvert et actif pendant au moins une (1) année après la fin du mois durant lequel l'offre est reçue.
- ii) Si vous ne respectez pas la condition ci-dessus après le versement de la prime liée à l'offre de bienvenue relative au compte-chèques pour étudiants ou au compte d'épargne jeunesse, nous pourrions en retirer le montant intégral de votre compte-chèques pour étudiants ou compte d'épargne jeunesse de la HSBC ou de tout compte que vous détenez auprès de la HSBC, ou vous envoyer une demande de remboursement de la valeur totale de l'offre de bienvenue relative au compte-chèques pour étudiants ou au compte d'épargne jeunesse de la HSBC dans un délai d'un (1) mois.

4. Prime pour l'ouverture d'un compte en ligne

a. Conditions d'admissibilité

- i) Ouvrir votre premier compte admissible par l'entremise du service d'ouverture de compte en ligne de la HSBC.
- ii) Être admissible à l'une des offres suivantes dans le cadre de la campagne de bienvenue de la HSBC pour 2022 :
 - a. Offre de bienvenue HSBC Premier
 - b. Offre de bienvenue HSBC Advance
 - c. Offre de bienvenue pour les étudiants
- iii) Les titulaires d'un compte d'épargne jeunesse ne sont pas admissibles.

b. Traitement

- i) L'offre de prime pour l'ouverture d'un compte en ligne sera versée dans votre compte admissible **au cours du septième mois** suivant l'ouverture du compte, à condition que vous respectiez les critères établis dans la section 4a. Pour dissiper toute ambiguïté, si le compte-chèques est ouvert en mai 2022 et que deux des quatre mesures pour assurer l'admissibilité sont prises au plus tard en juin 2022, la prime sera versée dans le compte avant la fin de décembre 2022.
- ii) Pour les comptes conjoints, un maximum d'une prime sera versée par offre. Pour chaque client, un maximum d'une (1) prime sera versée par offre.
- iii) La prime pour l'ouverture d'un compte en ligne ne sera pas versée en tant que prime individuelle tant que les critères de l'offre de bienvenue HSBC Premier, de l'offre de bienvenue HSBC Advance ou de l'offre de bienvenue pour les étudiants n'auront pas été respectés.

c. Récupération

- i) L'offre de prime pour l'ouverture d'un compte en ligne est soumise à la condition que le compte admissible reste ouvert et soit en règle pendant au moins une (1) année civile après la fin du mois durant lequel cette offre est reçue.
- ii) Si la condition ci-dessus n'est pas respectée, vous devrez rembourser le montant intégral versé dans le cadre de l'offre. Nous pourrions retirer le montant intégral de l'offre de prime pour l'ouverture d'un compte en ligne de votre compte admissible ou de tout compte que vous détenez auprès de la HSBC, ou vous envoyer une demande de remboursement de la valeur totale de l'offre dans un délai d'un (1) mois.

5. Prime supplémentaire HSBC Premier

a. Conditions d'admissibilité

Pour être admissibles à la prime supplémentaire HSBC Premier, vous et toute personne qui détient conjointement le compte admissible avec vous devez :

- i) être admissibles à l'offre de prime de bienvenue HSBC Premier;
- ii) effectuer un dépôt d'au moins 25 000 \$CA (solde de la relation globale) dans **le mois** suivant l'ouverture du compte admissible. Le solde de la relation globale de 25 000 \$ doit être maintenu pendant **six (6) mois civils**.

b. Traitement

- i) La prime supplémentaire HSBC Premier sera versée dans votre compte admissible au cours du **même mois que l'offre de bienvenue HSBC Premier**, à condition que vous respectiez les critères de la prime supplémentaire HSBC Premier énoncés dans la section 5a.

c. Récupération

- i) La prime supplémentaire HSBC Premier est soumise à la condition que le compte admissible reste ouvert et soit en règle pendant au moins une (1) année civile après la fin du mois durant lequel la prime pour les nouveaux clients HSBC Premier est reçue.
- ii) Si vous ne respectez pas les conditions ci-dessus après le versement de la prime supplémentaire HSBC Premier, nous pourrions retirer le montant intégral de la prime de votre compte admissible ou de tout compte que vous détenez auprès de la HSBC, ou vous envoyer une demande de remboursement de la valeur totale de l'offre de prime supplémentaire HSBC Premier dans un délai d'un (1) mois.

6. Offre de prime pour les transferts télégraphiques en devises

a. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à l'offre de prime pour les transferts télégraphiques en devises, vous devez d'abord :

- i) effectuer au moins **deux (2)** transferts télégraphiques ou transferts internationaux en devises à partir de n'importe quel compte **dans les six (6) mois** suivant l'ouverture du compte admissible;

- ii) Vous et toute personne qui détient conjointement le compte admissible avec vous ne devez avoir reçu aucune offre de prime pour les transferts télégraphiques en devises ou offre semblable se rapportant au compte admissible ou à tout autre compte détenu auprès de la HSBC, qu'il soit individuel ou conjoint.

b. Traitement

- i) La prime sera versée dans votre compte admissible **au cours du troisième mois** après que vous aurez respecté les critères de l'offre de prime pour les transferts télégraphiques en devises qui figurent dans la section 6a. (Pour dissiper toute ambiguïté, si le compte-chèques est ouvert en mai 2022 après le traitement de **deux (2)** transferts télégraphiques en devises admissibles en septembre 2022, la prime sera versée dans le compte avant la fin de décembre 2022.)
- ii) Si vous recevez une offre de prime pour les transferts télégraphiques en devises, vous ne serez pas admissible à toute offre semblable.

7. Offre de prime relative à un coffre

a. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à l'offre de prime relative à un coffre, vous devez d'abord :

- i) vous inscrire au service de coffre auprès de la HSBC dans toute succursale où il est offert au Canada **dans les six (6) mois** suivant l'ouverture de votre compte admissible;
- ii) payer les frais de coffre exigés, calculés au prorata pour l'année courante et en entier pour l'année suivante, à partir de votre compte admissible.

b. Traitement

- i) La prime sera versée dans votre compte admissible en avril de l'année suivant l'année de votre inscription au service de coffre auprès de la HSBC.

8. Dépôt de la paie

a. Conditions d'admissibilité

Pour que le dépôt de votre paie soit considéré comme une mesure à prendre pour assurer l'admissibilité afin de satisfaire aux critères de la prime de bienvenue énoncés dans les sections 1a.ii et 2a.ii, vous devez :

- i) Transférer ou établir le dépôt direct de votre paie dans votre compte admissible **dans les six (6) mois** suivant son ouverture;
- ii) Recevoir **au moins un (1) dépôt de paie dans les six (6) mois** suivant l'ouverture du compte admissible;
- iii) La HSBC se réserve le droit de déterminer ce qui est considéré comme un dépôt de la paie admissible.

9. Débit préautorisé

a. Conditions d'admissibilité

Pour qu'un débit préautorisé soit considéré comme une mesure à prendre pour assurer l'admissibilité afin de satisfaire aux critères de la prime de bienvenue énoncés dans les sections 1a.ii et 2a.ii, vous devez :

- i) Établir **deux (2) débits préautorisés mensuels récurrents** à des commerçants distincts, comme un paiement à un fournisseur de services (facture de services publics, abonnement à un centre de conditionnement physique, etc.), à partir de votre compte admissible **dans les trois (3) mois** suivant l'ouverture du compte admissible;
- ii) Le premier versement de chaque débit préautorisé doit être effectué dans votre nouveau compte admissible et compensé **dans les trois (3) mois** suivant l'ouverture du compte admissible.

10. Paiement de factures en ligne

a. Conditions d'admissibilité

Pour qu'un débit préautorisé soit considéré comme une mesure à prendre pour assurer l'admissibilité afin de satisfaire aux critères de la prime de bienvenue énoncés dans les sections 1a.ii et 2a.ii, vous devez :

- i) Établir **deux (2) paiements de facture à des commerçants distincts**, par exemple un fournisseur de services (facture de services publics, services de télévision, etc.), au moyen des services bancaires en ligne ou des services bancaires mobiles de la HSBC à partir de votre nouveau compte admissible **dans les trois (3) mois** suivant l'ouverture de ce dernier;
- ii) Les paiements de factures doivent être portés au débit de votre nouveau compte admissible et doivent être compensés **dans les trois (3) mois** suivant l'ouverture du compte admissible.

11. Virement INTERAC

a. Conditions d'admissibilité

Pour qu'un Virement INTERAC soit considéré comme une mesure à prendre pour assurer l'admissibilité afin de satisfaire aux critères de la prime de bienvenue énoncés dans les sections 1a.ii et 2a.ii, vous devez :

- i) Effectuer **deux (2) Virements INTERAC sortants** à deux destinataires distincts à partir de votre nouveau compte admissible **dans les trois (3) mois** suivant l'ouverture de ce dernier;
- ii) Les paiements doivent être portés au débit de votre nouveau compte admissible et doivent être compensés **dans les trois (3) mois** suivant l'ouverture du compte admissible.

12. Impôts

Il pourrait y avoir des incidences fiscales liées aux offres et aussi au remboursement de toute offre. En règle générale, aucun reçu fiscal n'est délivré à l'égard d'une offre. La HSBC ne fournit pas de conseils fiscaux. Si vous avez besoin de conseils fiscaux se rapportant à une offre ou à toute autre utilisation des produits ou services de la HSBC, veuillez communiquer avec votre conseiller fiscal personnel.

13. Exclusions

- a. Les employés de la HSBC et de ses filiales ne sont pas admissibles aux offres.
- b. Ces offres ne peuvent être combinées à aucune offre dans le cadre du Programme pour les nouveaux arrivants de la HSBC, à aucune offre semblable dans le cadre du Programme de services bancaires aux employés d'entreprise, ni à l'offre de prime de bienvenue relative au programme Partager son expérience.
- c. Pour être admissible aux offres dans le cadre de la campagne de bienvenue de la HSBC pour 2022–2023, vous devez être un résident canadien (une preuve d'adresse pourrait être requise).
- d. Les clients qui détiennent un compte conjoint ne sont admissibles aux offres que si tous les titulaires de compte sont admissibles à l'offre de bienvenue de la HSBC au Canada en vertu des sections 1, 2 ou 3.

14. Modifications

Ces conditions peuvent être modifiées, prolongées ou annulées au gré de la HSBC, en tout temps et sans préavis.

15. Droit de résiliation

La HSBC se réserve le droit de modifier toute condition, en tout temps et sans préavis, ainsi que de refuser ou de résilier la participation de toute personne à ces offres.